

Sommet alternatif France-Afrique des 10 au 12 janvier 2017 à Bamako

Retour du Sommet alternatif France-Afrique des 10 au 12 janvier 2017 à Bamako organisé par le CISPM¹, MDDM² et DIEL³.

Le représentant du CEFED-ASTI d'Évreux a pu participer, sur invitation du CISPM, au sommet alternatif et plus particulièrement pour intervenir sur l'atelier « Changements climatiques, problèmes environnementaux ».

ATELIER N°1 : **CHANGEMENTS CLIMATIQUES, PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX**

Présentation des enjeux des migrations climatiques et environnementales par Patrick PIERRE - CEFED (France) :

Le dérèglement climatique et les désastres environnementaux dans plusieurs parties de la planète rendent particulièrement plus vulnérable de nombreux États en l'absence des capacités à s'adapter à ces changements et à secourir leur population, provoquent des migrations dues aux impacts sur leurs territoires d'origine.

1) Définition – Repères (notamment sur la question de "réfugié climatique")

Le concept environnemental de réfugié est apparu officiellement en 1985 dans un rapport pour le Programme des Nations unies pour l'Environnement, avec une définition de réfugiés environnementaux : « ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie ».

Mais le seul statut de réfugié reconnu à ce jour est celui de la Convention de Genève pour les personnes « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

L'expression «réfugié climatique» n'a donc pas d'existence juridique.

2) Des estimations sur les migrations climatiques / environnementales

Il s'agit de prédictions restant encore très approximatives mais qui convergent vers un nombre important et croissant de personnes forcées de quitter leurs foyers et leurs terres.

Au milieu des années 90 une première estimation était de 25 millions, puis les Nations Unies ont réévalué à 500 millions de personnes d'ici 2050, celles qui seront contraintes de migrer à cause du changement climatique.

3) Les principales zones et natures de changement climatiques et environnementales (voir cartes)

Les zones vulnérables aux changements climatiques et environnementaux sont réparties sur la plupart des régions de la planète. Ils sont multiples (inondations dans les grands deltas et embouchures de fleuve, submersion des petites îles, désertification, sécheresse, ouragans, fonte de glace.

Mais ces zones vulnérables ont aussi leur origine dans la déforestation et les grands projets hydrauliques, industriels ou agricoles

La division Nord/Suds est nette. Ainsi les pays du Nord qui sont, sans conteste, les plus pollueurs, ont une plus grande capacité d'adaptation que n'ont pas les pays des Suds (exemple : les inondations à la Nouvelle-Orléans et celles du Bangladesh).

4) Les impacts sur les populations

Présentée sous forme de cartes : les impacts sur les populations sont multiples : la réduction des disponibilités en eau, le développement des maladies infectieuses, la multiplication des événements climatiques extrêmes, l'accaparement des terres, la diminution des ressources agricoles, l'atteinte à la biodiversité, la fonte des glaces,...

5) Les migrations internes et internationales (éléments de corrélation avec les autres migrations)

Une très large majorité des migrations climatiques et environnementales est régionale (comme les autres migrations). Les pays d'accueil sont donc essentiellement les régions limitrophes.

Exemples d'études de migrations citées :

Dakar : étude au Sénégal sur les migrations

Djibouti : étude de migration dans la corne d'Afrique

S'agissant de Djibouti, l'étude menée par des chercheurs africains et européens porte sur les conséquences de la sécheresse en matière de migration: Plus d'une décennie de pénurie d'eau a provoqué un exode rural et une migration sur la périphérie de la ville de Djibouti qui n'était pas préparé à l'installation de ces réfugiés climatiques. Ces paysans ont perdu leurs moyens traditionnelles de subsistance. Ce surcroît de population est source de tension sociale. Tour à tour ces migrants ont été des réfugiés climatiques, économiques et politiques. La catégorisation entre type de réfugié est donc discutable.

Les participants à cet atelier ont réaffirmé le droit à la liberté de circulation et à la liberté d'installation.

S'agissant des freins à l'instauration du statut de réfugié climatique, il a été cité le cas d'un demandeur d'asile ayant du quitté son île d'origine aux Kiribati (aujourd'hui submergée) et qui s'est vu refusé sa demande par la Nouvelle-Zélande.

Dans de nombreux pays, le droit d'asile recule et fait écarter l'hypothèse d'une extension du statut de réfugié.

Les représentants des village du Kayes au Malin (fédérés autour de la revendication de la « Route de l'Or ») ont largement illustré les dégâts de l'exploitation minière de l'or réalisé par des entreprises européennes et américaines.

Le principal cours d'eau est pollué par le rejet de cyanure utilisé pour l'extraction de l'or. S'ajoute le problème de la déforestation par les sociétés minières. Malgré un patrimoine forestier important, la zone est interdite aux populations avoisinantes et le bois pourrit sur place alors qu'il leur assurait une ressource importante.



Sur les résultats attendus de la COP 21, le CEFED-ASTI d'Évreux a invité les participants à (re)lire la déclaration officielle du sommet sur la climat à Paris, qui comporte, en fait, peu d'engagement contraignant malgré l'affirmation de leurs promoteurs.



La contribution du CEFED-ASTI d'Évreux a concerné également l'atelier **FEMMES : APPORTS, RÔLES ET CONDITIONS, Y COMPRIS LORS DE LA MIGRATION** en soulignant les témoignages recueillis au CEFED dans ses permanences d'accueil. Les femmes poussées à l'exil, sont plus exposées aux violences dans leur parcours de migration mais également en France.

Lors du dernier atelier portant sur les **CONFLITS ET VENTES D'ARMES, FRANCE ET NORD MALI** Yanis Thomas de SURVIE a apporté des explications sur les nombreuses interventions militaires de la France en Afrique ces dernières années.

Le CEFED-ASTI d'Évreux est intervenu pour signaler l'autre type de militarisation que constitue l'agence Frontex à l'encontre des migrant-e-s (dont de nombreux africain-e-s) cherchant à rejoindre l'Europe devenue une forteresse.

Les pays de l'UE ont octroyé des moyens considérables à Frontex (avions, bateau, radar, militaires, garde-frontières,..), qui a vu son budget fortement augmenté sans véritable contrôle démocratique et qui conduit à des drames particulièrement en Méditerranée.

Visite à l'Association des Refoulés d'Afrique Centrale au Mali (ARACEM) :

Cette association située dans le quartier de Sonet à Bamako, assure un hébergement aux migrant-e-s de retour et/ou en transit au Mali.

L'ARACEM organisait le 10 janvier au soir une information sur la détermination des personnes migrant-e-s et sur les conditions drastiques et inhumaines pour franchir les frontières de l'UE à l'appui de vidéos témoignant de la terrible brutalité des gardes-frontières espagnoles contre les migrant-e-s dans l'enclave de Melilla.



A noter que le démarrage du sommet alternatif le 10 janvier a fait l'objet d'une nouvelle intimidation des autorités maliennes qui ont à nouveau interpellé puis relâché le correspondant malien des 3 associations organisatrices.

Les représentants des associations du Mali, du Sénégal, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de Guinée, ... ont, par leurs interventions aux débats, apporter des contributions extrêmement enrichissantes à ce sommet alternatif et montrant le dynamisme d'une société civile combattante.

Lien pour suivre les travaux du sommet alternatif Sommet alternatif France-Afrique des 10 au 12 janvier 2017 à Bamako : <https://contresommetfranceafrique2017.wordpress.com/actualites/>

- 1 : CISPM : Coalition Internationale des Sans-Papiers et Migrant.e.s
- 2 : MDDM : Mouvement pour la Dignité et les Droits des Maliens
- 3 : DIEL : Droits Ici Et La-bas